AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

224C0032
CH0308403085-FS0011

8 janvier 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

GENEURO SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 janvier 2024, la société Invesco Ltd. (Invesco Head Quarters, 1331 Spring Street NW, Suite 2500, Atlanta, Georgie, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 janvier 2024, les seuils 5% du capital et des droits de vote de la société GENEURO SA et ne plus détenir, pour le compte desdits fonds, aucune action cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions GENEURO SA sur le marché.